

Réunion de la commission Territoires du 23 novembre 2023

SYNTHÈSE

La commission Territoires s'est réunie le jeudi 23 novembre 2023 sous la présidence de M. Jean-Marc Offner.

La séance a débuté par l'examen de **deux demandes d'avis d'opportunité**. La première émanait de Choose Paris Region et concernait une première demande d'avis pour l'**enquête Avion-Train-Route – fréquentation touristique en Île-de-France**. Cette enquête annuelle a pour principal objectif de mesurer les flux touristiques en Île-de-France et d'apporter des éléments de connaissance sur le profil des touristes franciliens, leurs pratiques durant leur séjour, et leurs dépenses de consommation. Elle s'appuie sur un dispositif méthodologique qui repose sur une logique de captation des touristes au moment de leur départ d'Île-de-France. La demande d'avis s'inscrivait dans le contexte des jeux olympiques et paralympiques 2024 qui confère une importance particulière à cette enquête dans la mesure où elle sera mobilisée pour décrire et analyser les impacts des JOP dans le secteur du tourisme. Quelques réserves méthodologiques ont été exprimées. L'avis d'opportunité a été accordé pour deux ans au vu de l'intérêt public des données produites par cette enquête.

La deuxième demande d'avis d'opportunité concernait les **enquêtes Mobilité Certifiée Cerema (EMC²)**. Ces enquêtes locales, réalisées à l'initiative des collectivités territoriales, en partenariat avec le Cerema, ont pour objectif de décrire la mobilité quotidienne d'une population habitant dans une agglomération urbaine. Elles sont réalisées depuis les années 1970 et apportent des éléments de connaissance essentiels pour les territoires. L'avis a été renouvelé pour cinq ans.

Deux points d'information ont ensuite été présentés. Le premier portait sur les **indicateurs territoriaux sur l'emploi**. Vladimir Passeron et Yves Jauneau, du département de l'emploi et des revenus d'activités de l'Insee, ont dressé un état des lieux des sources existantes pour étudier l'emploi à l'échelle locale, et présenté les perspectives d'évolutions. Trois principales sources peuvent être mobilisées pour produire des données territorialisées sur l'emploi : les estimations d'emploi annuelles et trimestrielles, le dispositif Flores, et le recensement de la population. Les **estimations d'emploi trimestrielles**, qui s'appuient sur la déclaration sociale nominative (DSN), permettent de disposer de **données fraîches** sur l'emploi salarié dans l'ensemble des secteurs d'activités, puisqu'elles sont publiées de façon trimestrielle à t+80 jours, à un niveau départemental. Elles sont disponibles en série longue et data-visualisation et font l'objet de publications. Le **dispositif Flores** (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié), permet quant à lui de disposer de **données fiables sur l'emploi salarié au lieu de travail** et sur les rémunérations. Ces données sont accessibles via un outil de requêtage dynamique permettant de définir un zonage précis à l'échelle des communes, intercommunalités, aires d'attraction des villes, etc. Les données du **recensement** sont quant à elles particulièrement adaptées pour l'étude des **évolutions de long terme de l'emploi déclaré à un niveau géographique fin** puisqu'elles sont disponibles à l'Iris. Elles contiennent également des informations sur les mobilités domicile-travail et sont largement diffusées, y compris en data-visualisation. Les perspectives d'évolutions de ces trois sources ont ensuite été présentées. Pour plus de précisions, les auteurs ont recommandé l'utilisation de la note [« Quelle source choisir pour quel](#)

[usage ? »](#) qui décrit les spécificités, apports et inconvénients de chacune des sources pouvant être mobilisées.

Le deuxième point d'information faisait suite à la [précédente réunion de commission](#) du 8 juin 2023 qui portait sur l'observation et la mesure des dynamiques commerciales. Caroline Imberti, de la division Commerce de l'Insee, a présenté le **dispositif Points de vente** qui permet de construire une **base de données des commerces de détails en magasin et de l'artisanat commercial** en compilant plusieurs sources administratives exhaustives. Cette base offre la possibilité de réaliser des analyses localisées ou par type de territoire, et de disposer d'**informations au niveau de l'établissement** (effectif, chiffre d'affaires, secteur commercial en sept catégories et surface de vente). Elle est produite à un **rythme annuel** et mise à disposition via le CASD. Par comparaison, la base permanente des équipements (BPE) ne contient pas d'information sur les surfaces de vente et le chiffre d'affaires au niveau de l'établissement. Une extension du dispositif pourrait être envisagée pour recenser les magasins du commerce de gros et les établissements de services de proximité.

Le troisième temps de la réunion, organisé sous forme d'échange, a permis de **finaliser la rédaction des avis de moyen terme 2024-2028 de la commission**. Dominique Francoz, chargée de préparer le programme de moyen terme du Cnis, a d'abord rappelé le processus de concertation mis en œuvre pour identifier les sujets pour lesquels les utilisateurs ont le plus d'attentes à moyen terme. Les avis rédigés de la commission, qui prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique et fixent les sujets à traiter dans le cadre de cette commission entre 2024 et 2028, ont ensuite été examinés et amendés tour à tour. **Les principales thématiques retenues** portent sur la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales, les enjeux spécifiques aux Outre-mer, les territoires frontaliers, les actions menées par les collectivités territoriales, l'estimation de la population présente, la mobilité des personnes, les trajectoires résidentielles des ménages, les marchés immobiliers locaux, et le suivi des prix à la consommation à des niveaux infranationaux. Les avis rédigés résultant de ces discussions sont disponibles [en ligne](#).

La prochaine réunion de la commission « Territoires » aura lieu le

jeudi 6 juin 2024 à 9h30